



# TREDION



## RÉSULTATS ÉLECTIONS MUNICIPALES

DIMANCHE 15 MARS 2026

INSCRITS	1021	
VOTANTS	593	
BLANCS	39	6.58 %
NULS	35	5.90 %
EXPRIMÉS	519	87.02 %
PARTICIPATION		58.08 %
LISTE	VOIX	% DES SE
AGIR ENSEMBLE POUR TRÉDION	519	100 %
ELU COMMUNAUTAIRE	Jean-Michel CHOQUET	

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire

Jean-Michel CHOQUET

Yves PRONOST	1er adjoint
--------------	-------------

Blandine FEVRE	2ème adjointe
----------------	---------------

Christophe BOUEDO	3ème adjoint
-------------------	--------------

Windy NIZAN	4ème adjointe
-------------	---------------

Les Conseillers Municipaux

Alain PANEL	Guénaëlle DURFORT
-------------	-------------------

Odile FONTAINE	Servanne BESCOND
----------------	------------------

Stéphane ALLAIN	Karine BARRÉ
-----------------	--------------

David REMINIAC	Céline LE FEUVRE
----------------	------------------

Sylvain THOMAZIC	Clément DUQUENOY
------------------	------------------



### Le Chaudron de Printemps – 6e édition

Un bouillonnement artistique à Trédion - capitale mondiale de la suspension proposé par le Rhizome.

Entrée libre / gratuit .

Pour toutes et tous.

Effervescence les 8 et 9 mai à Trédion

Allumage du 4 au 7 mai à Elven, Questembert et Sulniac

Depuis 5 ans, Trédion bouillonne en mai avec Le Chaudron de Printemps ! Avec l'équipe du Rhizome, les habitant-es, les invité-es et les passant-es plongent dans la suspension et ça a quelque chose à voir avec le fait de bouger librement : de pédaler, d'affiner quelques réglages, de danser, de parler, de se mettre en mouvement joyeusement !

Cette année, le Chaudron de Printemps se vit au travers de plusieurs rendez-vous festifs et fous, parmi lesquels : une expo photo, des spectacles et des concerts, une performance suspensive, un atelier vélo, une suspension générale, des temps de partage, une lecture, un pique-nique partagé et un dancefloor !

Informations au 07 79 61 19 59 – lechaudron@rhizome-web.com.

Programme détaillé disponible dans le flyer joint et sur notre site internet : [www.rhizome-web.com](http://www.rhizome-web.com)

## CALENDRIER

Ven. 8 et Sam.9 mai	CHAUDRON DE PRINTEMPS
---------------------	-----------------------

Dim. 17 mai	TRAIL de la Maison du Loup - Stade Victor Tual
-------------	--

Mer. 20 mai	Atelier DECLIC. 14h <b>sur inscription.</b> Médiathèque
-------------	---

Sam. 13 juin	TREDIBIERES - L'Etang des Biches
--------------	----------------------------------

Dim. 28 juin	KERMESSE de l'Ecole Saint Martin - Ecole
--------------	--

Sam. 25 juillet	PARDON de la Chapelle St Nicolas
-----------------	----------------------------------

## ETAT CIVIL

Du 1er janvier  
au 31 mars 2026

### Naissances

Manoé LE FOLL

Emma HOUEIX

Gatien et Aubin de BOISSÉSON

Charly FÈVRE

### Décès

GONTIER Paulette

BAUCHER Hervé

LE CALONNEC Alain

Certaines familles ou personnes ne souhaitent pas la parution dans les publications communales.

## DÉMARCHES D'URBANISME

**5 permis de construire déposés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026** (Maisons individuelles, Extensions, Garages, Rénovation, Carports, Abris de jardin, Piscine, Hangar, Réhabilitation de longère, Rénovation et surélévation).

**9 déclarations préalables déposées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2026**

(Création d'ouvertures, Division de parcelle, Pose de panneaux photovoltaïques solaires, Coupes et abattages de bois, Abris de jardin, Modification d'ouvertures, Isolation par l'extérieur, Bardage, Piscine, Garage, Modification de façade, Edification de clôture).

Vous pouvez contacter le service urbanisme de la mairie le jeudi et vendredi.

Tel : 02 97 67 11 33 ou par courriel : [mairie.tredion@wanadoo.fr](mailto:mairie.tredion@wanadoo.fr).

- **Dépôt possible des dossiers en ligne** : sur le site internet [www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/autorisations-durbanisme](http://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/autorisations-durbanisme)
- **Consultation des dossiers déposés** : sur le site internet [www.tredion.fr](http://www.tredion.fr) rubrique *vie municipale /urbanisme/les autorisations d'urbanisme, les dépôts et décisions d'urbanisme de la commune*.



## COLLECTES DE PAPIERS/JOURNAUX

Organisées par l'APEL de l'école Saint Martin de Trédion.

**Rendez-vous** (local près du cimetière) pour déposer vos prospectus, catalogues, livres, annuaires, journaux, magazines,

les samedis de 10 h à 12 h :  
18 avril, 16 mai et 20 juin 2026



## BRUITS DE VOISINAGE

Le Préfet du département du Morbihan a, par arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2014, pris des mesures pour lutter contre les bruits de voisinage. Ces règles sont applicables également aux propriétaires d'animaux et à ceux qui en ont la garde. Ils sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

**Particuliers** : Dans les propriétés privées, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, les utilisateurs d'appareils à moteur qui procèdent aux travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

**du lundi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 19h00 et les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h**

### Activités professionnelles industrielles, artisanales et commerciales :

Toute personne utilisant ou mettant à disposition de sa clientèle dans le cadre de ses activités professionnelles des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage doit **interrompre ces travaux ou cesser toute mise à disposition entre 20h et 7h et toute la journée des dimanches et jours fériés.**

**Bruits de chantier** : Les travaux bruyants sont **interdits tous les jours ouvrables de 20 h à 7 h, les dimanches et jours fériés.**



Les assistantes sociales peuvent vous recevoir sur RDV les lundis après-midis et les jeudis matins à l'antenne sociale à Elven, 2 bis place du Lurin.

Contact : 02 97 69 52 00 pour prendre rendez-vous, CMS Venètes à VANNES.

## RECENSEMENT CITOYEN



Tous les jeunes de nationalité française, garçons et filles âgés de 16 ans doivent se recenser à la Mairie (soit eux-mêmes ou leur représentant légal) dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire, munis du livret de famille des parents et de leur carte nationale d'identité.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Pour la prochaine collecte, il est possible de s'inscrire jusqu'au **mercredi 13 mai et lundi 12 octobre midi** (date limite d'inscription et non pas le jour de collecte des encombrants). L'inscription est obligatoire au **02 97 68 33 81**.

## RAPPEL : USAGE DU FEU

L'arrêté préfectoral du 3 juin 2025 régit l'usage du feu en vue de la protection des biens et des personnes. Il conditionne les pratiques de brûlage de plein-air des végétaux ou de résidus des végétaux. **Il rappelle que le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année. Pour le brûlage des autres catégories de déchets se reporter à [www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr).**



Le LAEP vous accueillera à la salle multi-activités, place St Christophe, **Les jeudis 28 mai et 16 juillet 2026 de 9h15 à 11h15.**

Renseignements : 02 97 53 04 31



## MUTUELLES COMMUNALES

Permanences sur rendez-vous – MAIRIE – PLACE SAINT-CHRISTOPHE  
Prochaines dates en 2026 : mercredis 21 avril, 26 mai et 9 juin.

Renseignements et prise de rendez-vous : Magali LASNIER (conseillère mutualiste) 06 45 08 70 21 - @ [m.lasnier@mutuale.fr](mailto:m.lasnier@mutuale.fr)



## AXA

La commune a renouvelé la convention signée avec AXA.

Renseignements auprès de Madame Valérie BESSE (06 10 75 39 29) - @valerie.besse.am@axa.fr



**POINT ACCUEIL JEUNE** Il s'adresse : - Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques - Aux familles confrontées à des difficultés avec leurs enfants. Le PAEJ vous accueille à Elven, le lundi de 16h à 18h, sur rendez-vous, dans la Maison des Jeunes, 1 rue de la Passion. D'autres accueils existent à Vannes, Grand-Champ, Questembert. Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ : 06 48 60 62 40 ou [contact@paej-paysdevannes.fr](mailto:contact@paej-paysdevannes.fr). L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.

### DÉCHÈTERIES : FAITES VOTRE DEMANDE DE BADGE

Dans le cadre du déploiement du contrôle d'accès aux déchèteries du territoire, une carte est délivrée à l'ensemble des foyers de l'agglomération. **Gratuite, cette carte donne accès à l'ensemble des déchèteries du territoire.** Pour en faire la demande, remplissez le formulaire en ligne. Vous n'avez pas accès à internet ? Contactez le service déchet au 02 97 68 33 81 (taper 1). Rappel : les règles d'utilisations des déchèteries restent inchangées

- L'accès reste gratuit et sans limitation de passages annuels.
- Le volume de dépôt autorisé par jour demeure fixé à 3 m<sup>3</sup>.
- Une seule carte est délivrée par foyer, sur demande.

Les habitants de l'agglomération peuvent se rendre dans la déchèterie de leur choix sur le territoire.

**20 | Trédion - Elven - Vannes**

NOUVEAUTÉS var.p.4

**Trédion > Vannes**

Trédion St-Christophe	6.57		8.10	11.36	14.35	17.58	
Elven La Motte Verte	7.07	8.20	8.20	11.46	13.15	14.45	17.08
Elven Centre	7.10	8.23	8.23	11.49	13.18	14.48	18.11
St-Nolff Kerboulard	7.18	8.31	8.31	11.56	13.25	14.55	18.18
St-Nolff Bellevue	7.23	8.36	8.36	12.01	13.30	15.00	18.23
Vannes Gare SNCF Sud	7.33	8.46	8.46	12.10	13.39	15.09	18.32
Vannes Hôtel de Ville	7.38	8.51	8.51	12.15	13.44	15.14	18.37

**Vannes > Trédion**

Vannes Hôtel de Ville	7.45	7.25	10.50	12.25	13.50	17.15	18.40
Vannes Gare SNCF Sud	7.50	7.30	10.55	12.30	13.55	17.20	18.45
St-Nolff Bellevue	7.58	7.38	11.03	12.38	14.03	17.29	18.53
St-Nolff Kerboulard	8.03	7.43	11.08	12.43	14.08	17.34	18.58
Elven Centre	8.12	7.52	11.17	12.52	14.17	17.43	19.07
Elven La Motte Verte	8.15	7.55	11.20	12.55	14.20	17.46	19.10
Trédion St-Christophe	8.05	11.30		14.30	17.56	19.20	

Le parcs d'Elven à 8h20, J'arrive à Vannes Centre à 8h51. Le soir, je repars à 18h40 pour arriver à Elven à 19h07.

**INFORMATIONS KICEO**  
 Contacter la Centrale de Mobilité Kicéo au 02 97 01 22 10  
 Du lundi au vendredi 8h/18h30 (18h en juillet et août) et le samedi 8h/12h30.

**Contactez le transport à la demande**  
 Mobicéo 02 97 01 22 66  
 Renseignement et réservation par téléphone 02 97 01 22 66 ou par mail [mobicéo@kicéo.fr](mailto:mobicéo@kicéo.fr)  
 Créacéo 02 97 01 22 88  
 Inscription au service et réservation par téléphone au 02 97 01 22 88 ou par mail [creacéo@kicéo.fr](mailto:creacéo@kicéo.fr)

20 Trédion - Elven - Vannes p.85

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. De plus, 80 % des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations. Le simple respect des mesures de prévention, tel que le débroussaillage, pourrait ainsi éviter de nombreux incendies.

### LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT DANS LE MORBIHAN

Au titre du L.132-1 du code forestier, 63 communes sont classées risque incendie. Sur ces communes, les obligations légales de débroussaillage s'appliquent sur les parcelles situées à moins de 200 m des massifs boisés et de landes de plus de 4 ha.

Données visualisable sur : [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

- AUGAN
- BANGOR
- BEIGNON
- BELZ
- BOHAL
- BRECH
- CAMPENEAC
- CARENTOIR
- CARNAC
- CONCORET
- CURNON
- CRAC'H
- ELVEN
- ERDEVEN
- FORGES DE LANOUEE
- LA GACILLY
- GRAND-CHAMP
- GUER
- ILE DE GROIX
- LANDAUL
- LA TRINITE SUR MER
- LE COURS
- LE PALAIS
- LES FOUGERETS
- LOC MARIA
- LOC MARIA
- GRANDCHAMP
- LOC MARIAQUER
- LOCQUETAS
- LOCOAL-MENDON
- LOYAT
- MALANSAC
- MAURON
- MERLEVENEZ
- MEUCON
- MOLAC
- MONTENEUF
- MONTERBLANC
- NEANT SUR YVEL
- PLAUDREN
- PLEUCADEUC
- PLOEMEL
- PLOUGOUMELAN
- PLOUHARNEL
- PLOUHINEC
- PLUHERLIN
- PLUMELEC
- PLUNERET
- PORCARO
- QUIBERON
- RIANTEC
- SAINT-CONGARD
- SAINT-GUYOMARD
- SAINT-JACUT-LES-PINS
- LOYAT
- SAINT MALO DE BEIGNON
- SAINT MARTIN SUR OUST
- SAINT NICOLAS DU TERTRE
- SAINT-PHILIBERT
- SAINT-PIERRE-DE-QUIBERON
- SAINTE-HELENE
- SAUZON
- SERENT
- TREDION
- TREHORENTEUC

### LES OBJECTIFS

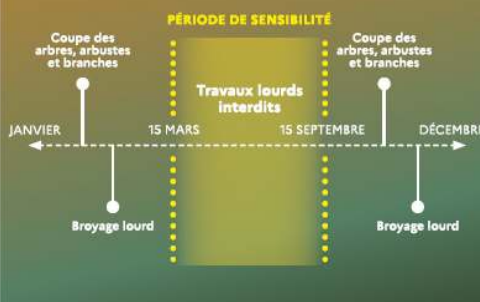
Débroussailler vise à **réduire la masse de végétaux** et à **créer une discontinuité horizontale et verticale** du couvert végétal pour :

- éviter les départs de feu,
- limiter leur intensité,
- limiter leur propagation, contribuer à la bonne circulation des véhicules de secours en cas d'intervention.



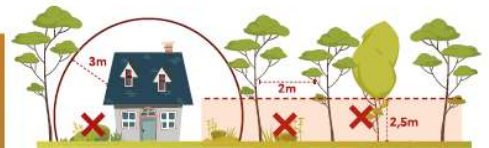
### LES PÉRIODES RECOMMANDÉES

Le débroussaillage doit s'effectuer dans le respect de la période de sensibilité de la faune et de la flore. Les premiers travaux de débroussaillage doivent être réalisés du 15 septembre au 15 mars. L'entretien régulier des surfaces débroussaillées peut être réalisé toute l'année.



### UN DÉBROUSSAILLEMENT EFFICACE

- Un débroussaillage efficace sous-entend de :
- **Supprimer les arbres résineux** situés à moins de 3 mètres des habitations;
  - **Dans un rayon de 50 m du bâti** :
    - couper ou broyer les arbustes et la végétation ligneuse basse (roncier, ajoncs...) et entretenir pour la maintenir à une hauteur maximale de 80 cm (50 cm pour les ajoncs)
    - élaguer les troncs des arbres jusqu'à 2,5 m de hauteur
  - **Dans un rayon de 20 m** : espacer les houppiers des arbres résineux d'au moins 2 mètres



### CE N'EST PAS TOUT COUPER

Il ne s'agit pas d'effectuer une coupe rase mais de créer une discontinuité végétale pour respecter une distance de sécurité entre les arbres. Pour la biodiversité, il convient de maintenir des îlots arbustifs de 50 m<sup>2</sup> maximum et distant de 10 m entre eux.

### LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

... est interdit en tout temps et sur l'intégralité du département. La valorisation est à privilégier sous la forme du compostage, du broyage ou encore de la mise en déchèterie.

Des dérogations pour les motifs indiqués ci-dessous peuvent être accordées par la DDTM, les demandes doivent être dûment justifiées :

- raisons sanitaires au titre du L.251-3 du Code rural
- espèces exotiques envahissantes
- espèces nuisibles à la santé humaine

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU 09 FEVRIER 2026

### Appel d'offre France domaine – Monherly

Offre de la commune dans le cadre de l'appel d'offre réalisé par France Domaine pour la vente des parcelles D 98, 99 et 578 situées à Monherly pour un montant de 2142 €

### Attribution - Mission de maîtrise d'œuvre Lotissement le Grand Clos

Attribution de la mission de la mission de maîtrise d'œuvre pour le lotissement le Grand Clos rue des Maisons Guilloux / Rue Clos du Marché au Cabinet GEO BRETAGNE SUD pour un montant de 24 200 € HT.

### Morbihan énergies - Borne de recharge électrique de véhicules électriques - Convention portant autorisation d'occupation d'un emplacement

Remplacement de la borne de recharge de véhicules électriques devenue obsolète place Saint Christophe par Morbihan énergies.

Signature de la convention portant autorisation d'occupation d'emplacement pour autoriser Morbihan Energies à y installer, exploiter et entretenir la nouvelle borne de recharge et d'y associer deux places de stationnement.

La convention fixe les engagements et les modalités financières de chacune des parties au contrat.

La convention a une durée de 10 ans, la borne de recharge est prise en charge financièrement par Morbihan énergies.

### Convention avec Le P'tit Club Micro crèche - Elven - Renouvellement de la place pour les familles trédionnaises pour 2 ans

Cette place répond aux besoins de plusieurs familles et reste en complément d'un autre mode d'accueil (assistantes maternelles...).

La collectivité signe une convention avec Le P'tit Club pour la réservation d'une place au sein la structure. La commune s'engage pour une durée de 2 ans, qui peut être renouvelable. Les résidents de la commune peuvent alors s'adresser directement à l'association pour l'inscription de leur enfant. L'attribution des places se fait par la directrice de la crèche dans le respect des critères de priorités définis par la collectivité et l'association.

Le coût annuel pour 2026 pour la commune est fixé à 8 740 €. L'accompagnement de la CAF s'élève environ à 3 500 € par place et par an.

### Renouvellement convention de partenariat avec la commune d'Elven - accueil de loisirs sans hébergement

### Renouvellement convention avec la commune d'Elven - Restauration scolaire pour les enfants Trédionnais scolarisés à l'école publique Catherine Descartes

### Commune Saint Guyomard - Participation financière frais de fonctionnement 2024/2025 Ecole publique

. 2 élèves en classe de primaire domiciliés sur la commune de TREDION étaient scolarisés à l'école publique de SAINT GUYOMARD pour l'année scolaire 2024-2025. 470 € pour 2024-2025 Soit un total de **940 €**

. 2 élèves en classe de maternelle domiciliés sur la commune de TREDION étaient scolarisés à l'école publique de SAINT GUYOMARD pour l'année scolaire 2024-2025.

1450 € pour 2024-2025 Soit un total de **2 900 €**

**Soit un total de 3 840 €**

# VISIO-CONFÉRENCE

## FUTURS PARENTS 2026

PRÉVENTION ET SANTÉ

Avec la CPAM, la Caf et une sage-femme

- ▶ Le congé maternité, paternité et d'accueil de votre bébé
- ▶ Votre suivi médical durant/après votre grossesse et la prévention santé
- ▶ Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale de la Caf
- ▶ Le suivi médical de votre enfant

Mardi 27 janvier	17h30 à 19h
Mardi 10 mars	14h à 15h30
Mardi 28 avril	18h30 à 20h
Lundi 15 juin	10h à 11h30
Mardi 8 septembre	18h30 à 20h
Mardi 3 novembre	18h30 à 20h
Mardi 15 décembre	12h30 à 14h



Pour plus d'informations

Inscription par mail :  
preventionsante.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr



# ATELIER 2026

## NOUVEAUX PARENTS

PRÉVENTION ET SANTÉ

- ▶ Développement et suivi santé de mon bébé (0-2 ans)
- ▶ Limiter les polluants pour bébé
- ▶ Premiers secours

Atelier gratuit sur inscription :

preventionsante.cpam-morbihan@assurance-maladie.fr

Pour plus d'informations

